



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

OBJET : DISPOSITIF CINE RELAX

Convention de partenariat entre le C.C.A.S. , le cinéma CGR de Brignais et Culture Relax

N° 2024-42

Date de transmission en Préfecture : **03 DEC. 2024**

Date de mise en ligne : **03 DEC. 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 novembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **14**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jean-Louis CHAPON – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT– Béatrice VERDIER (arrivée à 20h58) – Christian VIVENS

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Michèle EYMARD) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BEROCCHI – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT

Le Centre communal d'action sociale via son Service Accompagnement & Handicap en partenariat avec le cinéma CGR de Brignais et l'association nationale Culture Relax souhaite mettre en place des séances de cinéma adaptées aux Brignairots porteurs d'un handicap, à compter de février 2025.

Ce dispositif s'adresserait aux personnes en situation de handicap mais aussi à toute personne souhaitant participer à des séances de cinéma adaptées.

L'objectif est de développer l'accès à la culture pour tous et de promouvoir l'inclusion.

Si le Conseil d'administration valide ce projet, une convention doit être signée, avec une participation financière définie comme suit :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

- | | |
|---|-------|
| - Cotisation annuelle donnant accès aux ressources du réseau Ciné Relax : | 250€ |
| - Participation à la mise en œuvre du projet sur une durée de 6 à 9 mois : | 1000€ |
| - Le coût de formation de l'agent du C.C.A.S. en charge de ce dossier (hébergement, transport et repas) | |

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de partenariat entre le C.C.A.S. de la Ville de Brignais, le cinéma CGR de Brignais et l'association Culture Relax telle qu'annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 6281 du budget principal du C.C.A.S. - exercice 2024 et 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice Président du CCAS**
Sébastien FRANÇOIS

**Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD**

**Secrétaire de séance
Yolande COL**

